**Directives et engagement : gestionnaire du programme d’immigration**

En tant que gestionnaire responsable des frais de recouvrement des coûts des services d’immigration au sein de la mission, je m’engage par la présente à percevoir, comptabiliser et sauvegarder ces frais.

Je comprends parfaitement les responsabilités relativement à la sauvegarde, la perception et la comptabilisation de ces frais, décrites ci-dessous.

**RESPONSABILITÉS**

1. J’examinerai tous les ans le besoin en formation du personnel responsable du recouvrement des coûts.

2. Je rencontrerai tous les trimestres l’agent de recouvrement des coûts et m’assurerai qu’il connaît bien les procédures du Ministère et qu’une structure adéquate de contrôle de la qualité du recouvrement des coûts en est place au sein de la mission.

3. Je conviens devoir m’assurer que les mesures de contrôle de sécurité sont en place et examinées avec soin afin d’assurer l’intégrité du système comptable du programme de recouvrement des coûts des services d’immigration.

4. Je tenterai de nommer une personne qui possède une vaste expérience de la tenue de caisse (p. ex. caissier de banque, commis de recouvrement des coûts, etc.) au poste de commis au recouvrement des coûts. On vérifiera le casier judiciaire de la personne et son dossier de crédit avant de lui offrir un poste.

5. Je comprends qu’il est de ma responsabilité de nommer et superviser un ARC responsable de la perception et de la comptabilisation des frais. Je tenterai de m’assurer, le cas échéant, que la personne nommée au poste d’ARC possède d’excellentes aptitudes organisationnelles et gestionnelles, qu’elle a déjà eu un poste à l’étranger et qu’elle n’est pas responsable des documents clés. Je comprends que les responsabilités de l’ARC en matière de recouvrement des coûts devraient compter pour 10 % à 20 % de son temps (selon le nombre de recouvrement des coûts de la mission) et que je lui assignerai d’autres tâches (notamment le traitement) en conséquence.

6. Lorsque la demande de remboursement nécessite une décision de l’AC, je reconnais qu’il m’incombe de fournir tous les détails à l’AC.

7. Si je suis responsable des visites dans ma région, j’examinerai les procédures normales relatives à ces visites afin de m’assurer que les frais de recouvrement des coûts perçus et les agents d’immigration responsables des visites sont bien protégés.

8. Si je suis le gestionnaire d’un bureau offrant tous les services, je m’assurerai, en effectuant des visites périodiques aux petites missions de mon secteur, que les systèmes et mesures de contrôle sont en place pour la perception et le dépôt des recettes du programme d’immigration. Je me servirai de la liste de vérification des tâches à cet effet.

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du GPI Date

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signature du CDM